



Conseil d'administration

349^e session, Genève, 30 octobre-9 novembre 2023

Section institutionnelle

INS

Date: 16 octobre 2023

Original: anglais

Cinquième question à l'ordre du jour

Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies

Objet du document

Le présent document a été établi à la demande du Conseil d'administration qui, à sa 346^e session (octobre-novembre 2022), a demandé que lui soit soumis un rapport rendant compte des faits qui surviendraient dans le système des Nations Unies après cette session. On y trouvera un aperçu des progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes, de la suite donnée au rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), intitulé *Notre programme commun*, et de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'une description des mesures prises par le Bureau dans ces domaines. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec le document GB.349/INS/5(Add.1), qui fait le point sur les résultats du Sommet sur les objectifs de développement durable, tenu les 18 et 19 septembre 2023.

Le Conseil d'administration est invité à demander au Directeur général de tenir compte de son avis et de ses orientations concernant la contribution et la participation futures du BIT aux activités menées au sein du système des Nations Unies. Il est également invité à demander au Directeur général de lui soumettre un rapport actualisé à sa 352^e session (octobre-novembre 2024) sur les faits nouveaux qui se seront produits dans le système des Nations Unies pendant la période intermédiaire et sur les mesures que le Bureau aura prises à cet égard (voir le point appelant une décision au paragraphe 50).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat: Programme et budget pour 2022-23 – Résultat facilitateur A: Renforcement des connaissances et de l'influence au service de la promotion du travail décent. Programme et budget pour 2024-25 – Produit 8.1: Une plus grande cohérence de l'aide multilatérale fournie aux fins de l'élaboration et du financement de stratégies intégrées de promotion de la justice sociale par le travail décent; produit A.4: Des partenariats et activités renforcés de coopération pour le développement à l'appui des résultats stratégiques.

Incidences sur le plan des politiques: Oui.

Incidences juridiques: Non.

Incidences financières: Non.

Suivi nécessaire: Oui.

Unité auteur: Département des partenariats multilatéraux et de la coopération pour le développement (PARTERNSHIPS).

Documents connexes: [GB.341/INS/7](#); [GB.340/INS/6](#); [GB.340/POL/6](#); [GB.340/INS/18/6](#); [GB.343/INS/3/2](#); [GB.335/INS/10](#); [GB.346/PFA/11](#); [GB/346/INS/7](#); [GB.346/INS/8](#); [GB.349/INS/4](#).

► Introduction

1. Le monde est actuellement en proie à toute une série de crises, liées notamment aux conséquences dévastatrices de la pandémie, à la multiplication des catastrophes naturelles, qui sont souvent la résultante des changements climatiques, à la résurgence de conflits et de guerres, à l'émergence de défis humanitaires sans précédent et à l'accroissement du fardeau de la dette, lesquelles touchent de manière disproportionnée les pays et les personnes les plus vulnérables. Ces crises entravent la croissance de l'emploi et mettent sous pression la qualité des emplois. Après avoir été en recul pendant plusieurs décennies, la pauvreté et la faim gagnent à nouveau du terrain, tandis que les inégalités continuent de se creuser et les discriminations de prendre de l'ampleur ¹.
2. La gravité de cette situation appelle de toute urgence une intensification et une amélioration de la coopération internationale. En outre, elle oblige le système des Nations Unies à proposer des solutions concrètes pour répondre aux critiques exprimées à propos de sa structure de gouvernance et de l'efficacité de son action. Tel est l'objectif de l'ambitieux programme de réforme lancé en 2018 par le Secrétaire général de l'ONU.
3. Dès le début, l'OIT a contribué utilement à ce programme, en particulier à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. La période précédant la tenue du Sommet de l'avenir, programmée en 2024, et du Sommet mondial social, prévue en 2025 (voir le paragraphe 16 ci-après), offrira à l'OIT davantage d'occasions de faire connaître son mandat, sa structure de gouvernance tripartite et le point de vue de ses mandants sur les priorités internationales. En particulier, la Coalition mondiale pour la justice sociale – si elle est approuvée par le Conseil d'administration à sa 349^e session – pourrait être un bon moyen d'accomplir des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et de placer la justice sociale au centre d'un système multilatéral renouvelé.
4. Les discussions du Conseil d'administration permettront d'éclairer les activités futures du BIT dans les trois domaines prioritaires traités dans le présent document.

► Progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

5. Le Sommet sur les ODD s'est tenu les 18 et 19 septembre 2023, à l'initiative du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, soit à mi-parcours par rapport à l'échéance du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Dans le rapport qu'il a présenté au Sommet, le Secrétaire général de l'ONU a brossé un tableau inquiétant de la situation, soulignant que, sur les 140 cibles des ODD qui pouvaient être évaluées, 15 pour cent seulement étaient en voie d'être atteintes, 48 pour cent accusaient un retard modéré ou sérieux et que, pour environ 37 pour cent d'entre elles, la situation avait stagné ou régressé par rapport au niveau de référence de 2015. Si la tendance actuelle devait se maintenir, 18 pour

¹ OIT, *Ne laisser personne de côté: mettre en place une protection inclusive des travailleurs dans un monde du travail en mutation*, ILC.111/Rapport V(Rev.), 2023, et *Les inégalités et le monde du travail*, ILC.109/IV(Rev.), 2021.

cent seulement des cibles seraient atteintes à l'échelle mondiale en 2030 et 575 millions de personnes (soit 7 pour cent de la population mondiale) vivraient dans l'extrême pauvreté et souffriraient de la faim ².

6. Dans son rapport et la note de synthèse correspondante présentés au Sommet sur les ODD, le Bureau souligne que les perspectives mondiales de réalisation de l'objectif 8 d'ici à 2030 sont globalement peu encourageantes ³ et qu'il existe en outre des déséquilibres profonds entre les différents volets de l'objectif – certains étant beaucoup plus susceptibles de se concrétiser que d'autres. Dans son rapport, le Bureau formule une série de propositions tendant à accélérer les progrès afin que toutes les cibles économiques, sociales et environnementales puissent être atteintes et souligne la nécessité d'intensifier la coopération à tous les niveaux.
7. Désireux de changer radicalement de cap en ce qui concerne les ODD, le Secrétaire général de l'ONU a lancé, lors de la présentation de son rapport au Sommet sur les ODD, un appel engageant les dirigeants politiques du monde entier à produire un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète axé sur les trois grandes avancées suivantes: préparer les instances de gouvernance et les institutions en vue d'une transformation durable et inclusive, donner la priorité aux politiques et aux investissements qui ont un effet multiplicateur sur l'ensemble des objectifs, et faire en sorte qu'il y ait un accroissement du financement en faveur des objectifs de développement durable et un environnement mondial favorable aux pays en développement. Pour pallier le manque de ressources nécessaires à la réalisation des ODD, le Secrétaire général a proposé de mettre en œuvre un plan de relance des ODD prévoyant de mobiliser 500 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique (dollars É.-U.) par an jusqu'en 2030 pour financer les activités de développement durable.
8. L'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes fait partie intégrante de ce plan de sauvetage. Fondé sur trois piliers complémentaires qui se renforcent mutuellement, il peut créer des synergies puissantes et offre des solutions durables et intégrées permettant de lancer un cercle vertueux de développement. Les investissements dans la protection sociale et l'emploi décent renforcent les capacités humaines, la productivité, la sécurité du revenu et le développement inclusif, ce qui génère une hausse des recettes fiscales et une augmentation de la marge de manœuvre budgétaire permettant d'investir davantage dans les emplois décents, la protection sociale et les transitions justes ⁴.
9. La mise en œuvre et la coordination des activités menées dans le cadre de l'Accélérateur mondial dans les pays pionniers et au niveau mondial sont confiées à un groupe directeur composé d'acteurs clés, y compris de partenaires tripartites. L'Accélérateur mondial prévoit par ailleurs un dispositif d'appui technique qui facilite la mise en œuvre de l'initiative en mobilisant des compétences nationales et internationales issues du système des Nations Unies ainsi que des partenaires de développement et des partenaires financiers ⁵. Grâce aux

² ONU, *Rapport sur les objectifs de développement durable: Édition spéciale – Vers un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète*, 2023.

³ OIT, *Transformative change and SDG 8: The critical role of collective capabilities and societal learning*, 2023, et OIT, *Sustainable Development, Decent Work and Social Justice: An update on progress towards SDG 8*, Policy brief, 2023.

⁴ Les trois piliers de l'Accélérateur mondial sont les suivants: élaboration dans les pays de politiques et de stratégies intégrées et coordonnées en matière d'emploi et de protection sociale; mobilisation de ressources nationales et internationales tant publiques que privées par la mise en place de cadres nationaux de financement; amélioration de la coopération multilatérale dans le domaine de l'emploi et de la protection sociale pour des transitions justes, y compris avec des institutions financières internationales et des banques publiques de développement.

⁵ Le dispositif d'appui technique est un mécanisme qui se situe dans le droit fil de l'initiative Unité d'action des Nations Unies et qui comprend une équipe mondiale de coordination composée de fonctionnaires du BIT, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation des Nations Unies

généreuses contributions des gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Espagne, le guichet «travail décent et protection sociale universelle» a été mis en place. Ce guichet constitue l'un des mécanismes du Fonds commun pour les ODD chargés de financer les activités conjointes des Nations Unies à appuyer la mise en œuvre de l'Accélérateur mondial dans les pays pionniers. Le gouvernement de l'Allemagne s'emploie à promouvoir la collaboration liée à l'Accélérateur mondial avec la Banque mondiale et l'OIT (ainsi qu'avec d'autres entités des Nations Unies).

10. En février 2023, alors que l'Accélérateur mondial recueillait de nombreux soutiens de haut niveau de la part de gouvernements (y compris des dirigeants des pays du Groupe des 20), d'institutions financières internationales et des partenaires sociaux, le Secrétaire général adjoint de l'ONU a adressé à tous les coordonnateurs résidents de l'ONU une lettre sur l'Accélérateur mondial, qui a suscité un vif intérêt dans l'ensemble du système des Nations Unies et donné lieu à de vastes discussions avec des coordonnateurs résidents, des équipes de pays des Nations Unies et des institutions dans plus de 20 pays. Huit gouvernements ont officiellement confirmé qu'ils entendaient participer à l'initiative, tandis que six autres pourraient les rejoindre dans un avenir proche.
11. L'Accélérateur mondial a été sélectionné parmi 120 propositions et faisait partie des 12 initiatives à fort impact présentées lors de la journée de l'accélération des ODD organisée le 17 septembre 2023, dans le cadre des préparatifs du Sommet sur les ODD. À cette occasion, des représentants de haut niveau des pays pionniers ont présenté leurs feuilles de route nationales, des donateurs ont fait le point sur les ressources qu'ils avaient mobilisées, les partenaires sociaux ont souligné l'importance de l'Accélérateur mondial pour leurs membres et des représentants des organismes des Nations Unies et de la Banque mondiale ont expliqué en quoi leurs activités en lien avec l'Accélérateur mondial contribuaient à l'exécution de leur mandat.
12. De plus amples informations sur les résultats du Sommet sur les ODD figurent dans le document GB.349/INS/5(Add.1).

► Donner corps à *Notre programme commun*

13. *Notre programme commun*⁶ est la réponse du Secrétaire général de l'ONU à la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, adoptée en 2020⁷, par laquelle les États Membres ont pris douze engagements essentiels⁸ et ont réaffirmé le rôle central que joue l'ONU dans leur réalisation. Dans ce document, le Secrétaire général tire la sonnette d'alarme pour toute l'humanité, qui selon lui se trouve à un point de bascule, et engage la communauté internationale à mettre en place un multilatéralisme redynamisé,

pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme alimentaire mondial et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

⁶ ONU, *Notre programme commun: Rapport du Secrétaire général*, 2021.

⁷ ONU, *Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies*, 2020.

⁸ Ces engagements sont les suivants: ne laisser personne de côté; protéger notre planète; promouvoir la paix et prévenir les conflits; respecter le droit international et faire régner la justice; attribuer une place centrale aux femmes et aux filles; instaurer un climat de confiance; améliorer la coopération numérique; moderniser l'Organisation des Nations Unies; assurer le financement durable de l'Organisation; favoriser les partenariats; être à l'écoute des jeunes et travailler à leurs côtés; se préparer aux crises à venir.

fondé sur la solidarité mondiale et à même de remédier aux problèmes actuels et futurs avec rapidité, efficacité et équité.

14. Inspiré des résultats de consultations et de travaux de recherche, *Notre programme commun* prévoit un programme d'action comprenant plus de 90 recommandations et propositions intégrant toutes les questions d'égalité des genres et de droits de l'homme. Ce programme s'articule autour de six priorités, à savoir la création de nouvelles formes de solidarité mondiale, le renouvellement du contrat social, l'élimination de l'«infodémie»⁹, la définition de nouveaux outils de mesure de la prospérité et du progrès économique; l'augmentation de la capacité d'en faire davantage pour les jeunes générations et les générations futures et de mieux se préparer aux problèmes à venir, la mise en place d'un système multilatéral plus solide et plus inclusif qui soit fondé sur le système des Nations Unies et qui collabore plus étroitement avec les institutions financières internationales et avec le Groupe des 20.
15. Nombre de propositions formulées dans *Notre programme commun* ont directement trait à l'action de l'OIT et offrent une occasion unique de placer la promotion du travail décent et de la justice sociale au cœur d'un nouveau programme mondial de développement. Pour ce faire, le soutien des mandants de l'OIT et la création de partenariats innovants avec des entités externes seront essentiels.
16. Les deux manifestations suivantes joueront un rôle crucial à cet égard:
 - Faisant fond sur le Sommet sur les ODD, le Sommet de l'avenir, qui doit se tenir les 22 et 23 septembre 2024, est considéré comme une occasion qui ne se présente qu'une seule fois par génération de renforcer la collaboration dans des domaines critiques et de remédier à certaines lacunes dans la conduite des affaires mondiales, de réaffirmer les engagements pris, y compris au sujet des ODD, et de progresser vers un système multilatéral redynamisé. Ce sommet doit déboucher sur l'adoption d'un pacte des dirigeants pour l'avenir issu de négociations intergouvernementales, qui mobilisera des soutiens politiques de haut niveau pour insuffler un nouvel élan au système multilatéral grâce à une gouvernance, à des ressources financières et à une assistance technique améliorées. Une série de notes de synthèse a été publiée par le Cabinet du Secrétaire général, avec le soutien de divers organismes des Nations Unies, dont l'OIT, en vue de l'établissement de l'ordre du jour du Sommet¹⁰.
 - L'organisation d'un Sommet social mondial en 2025, soit trente ans après le Sommet mondial pour le développement social organisé à Copenhague en 1995, témoigne d'une prise de conscience de la nécessité de renforcer la dimension sociale du programme multilatéral. Si le consensus obtenu à Copenhague sur la nécessité de placer l'humain au centre des efforts de développement, de réduire la pauvreté et de réaliser le plein emploi et l'intégration sociale reste d'actualité, l'aggravation actuelle des disparités socio-économiques appelle un

⁹ Le terme «infodémie» désigne un volume excessif d'informations sur un problème donné, qui se caractérisent généralement par leur manque de fiabilité, par le fait qu'elles sont rapidement diffusées et qu'elles compliquent le règlement du problème en question.

¹⁰ Les *notes d'orientation sur Notre programme commun* portent sur les thèmes suivants: remplir les engagements à l'égard des générations futures; mettre en place une plateforme d'urgence; faire participer les jeunes à la prise de décisions à l'échelon mondial; mesurer le progrès humain en allant au-delà du produit intérieur brut; conclure un Pacte numérique mondial; s'engager à assurer l'intégrité de l'information publique; procéder à des réformes de l'architecture financière internationale; promouvoir l'utilisation pacifique et durable de l'espace extra-atmosphérique; convenir d'un nouvel agenda pour la paix; transformer l'éducation; mettre en place l'ONU 2.0.

recentrage sur la justice sociale dans l'élaboration des politiques à l'échelon national et sur le plan mondial.

17. On trouvera ci-après un aperçu des éléments de *Notre programme commun* qui sont les plus pertinents pour les priorités de l'OIT, de la contribution de l'OIT aux activités correspondantes et des domaines dans lesquels une participation accrue pourrait être envisagée. On notera que l'OIT a également participé à la mise en œuvre de *Notre programme commun* dans le cadre du mécanisme interinstitutions des Nations Unies chargé de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, pour ce qui est des questions liées aux transitions justes, à la formalisation de l'économie informelle et aux écosystèmes productifs.
 - L'un des principaux éléments de *Notre programme commun* relevant du premier engagement essentiel («Ne laisser personne de côté») est la proposition du Secrétaire général relative à l'instauration d'un nouveau contrat social ancré dans les droits humains ¹¹. Considérant que l'architecture exacte des contrats sociaux doit être définie par les acteurs compétents au niveau national, le Secrétaire général de l'ONU met l'accent sur la nécessité de créer ou de rétablir la confiance dans les institutions économiques et politiques en améliorant la gouvernance, l'état de droit et l'accès universel à la justice. Il souligne que l'inclusion, la protection et la participation des personnes doivent être au cœur de tout contrat social. Il appelle de ses vœux l'avènement d'une nouvelle ère de la protection sociale fondée sur les initiatives actuelles de l'OIT portant sur cette question. Il renvoie également à la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, document d'orientation qui pourrait être utilisé comme base dans le cadre de l'élaboration des contrats sociaux. Le modèle de gouvernance de l'OIT, qui est fondé sur le tripartisme et le dialogue social et qui repose sur le principe du respect des droits fondamentaux des travailleurs, s'est révélé utile non seulement pour réaliser la vision fondatrice de l'OIT, mais aussi pour donner corps aux contrats sociaux au niveau national. La liberté syndicale et le droit de négociation collective jouent un rôle particulier en ce qu'ils permettent aux travailleurs ainsi qu'aux employeurs de participer à la définition des contrats sociaux. Forte de ses cent ans d'expérience et inspirée par la vision de ses mandants, l'OIT est prête à jouer un rôle de premier plan dans les discussions concernant l'instauration d'un nouveau contrat social fondé sur le respect des principes et droits fondamentaux au travail et prenant pleinement en considération le rôle des partenaires sociaux et les résultats du dialogue social. L'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Confédération syndicale internationale (CSI) ont récemment réaffirmé qu'elles souhaitent que l'OIT joue un rôle de premier plan dans le cadre des discussions multilatérales sur le nouveau contrat social ¹². La création de la Coalition mondiale pour la justice sociale pourrait favoriser l'élaboration de contrats sociaux axés sur l'impératif de justice sociale.
 - *Notre programme commun* mentionne la création du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace, organe qui a établi une liste de six changements profonds à apporter à la gouvernance mondiale afin d'en améliorer l'efficacité ¹³. L'un de ces changements consiste à rétablir la confiance dans le multilatéralisme par le renforcement de l'inclusion et de la responsabilisation et par la déhiérarchisation du processus décisionnel

¹¹ Dans *Notre programme commun*, l'expression «contrat social» s'entend des ensembles de normes et des institutions mis en place pour régler des problèmes communs, gérer des risques et mettre en commun des ressources en vue de fournir des biens publics.

¹² OIE, «Un nouveau contrat social», 2023, et CSI, *Un nouveau contrat social: Déclaration du Congrès*, 2022.

¹³ Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace, *A Breakthrough for People and Planet: Effective and Inclusive Global Governance for Today and the Future*, 2023.

au sein du système des Nations Unies. Le modèle tripartite de gouvernance de l'OIT a servi de base à cette réflexion et le Conseil a recommandé de donner davantage la parole aux organisations de la société civile et aux syndicats et de promouvoir la participation du secteur privé ¹⁴.

- L'une des propositions liées à *Notre programme commun* concerne la création d'une nouvelle donne mondiale visant à aider les États Membres à produire des biens publics mondiaux et à atténuer les risques les plus graves. À ce titre, il est notamment prévu d'organiser des dialogues réguliers et un sommet biennal sur l'économie mondiale durable et résiliente, auxquels participeraient des représentants du système des Nations Unies, des institutions financières internationales et des banques régionales de développement. Il est également prévu de créer une plateforme d'urgence qui permette de réagir rapidement aux crises mondiales complexes.
- Les propositions tendant à réformer l'architecture financière occupent une place centrale dans *Notre programme commun*. Globalement, l'objectif est d'accroître les investissements afin d'atteindre les ODD, tout en rendant les institutions financières internationales plus réactives aux besoins des pays à revenu faible ou moyen, notamment en permettant à ces derniers de mieux faire entendre leur voix et d'être mieux représentés au sein des conseils d'administration. La note d'orientation correspondante de *Notre programme commun* prévoit plusieurs mesures orientées vers l'action qui ont pour objectif l'élaboration de nouvelles normes propres à renforcer la gouvernance économique mondiale et à promouvoir la stabilité et la durabilité financière. Les mesures proposées visent non seulement à transposer à une plus grande échelle le financement de l'action climatique et du développement, mais aussi à renforcer les filets de sécurité mondiaux, en approvisionnant en liquidités les pays dans le besoin et en réduisant les coûts des emprunts souverains. L'OIT apporte une contribution à un échange interinstitutions organisé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Département des affaires économiques et sociales (DAES) du secrétariat de l'ONU, dont l'objectif est de cibler des investissements efficaces sur le plan des coûts afin d'accélérer la réalisation des ODD.
- Le principe exposé dans *Notre programme commun* selon lequel il faudrait aller au-delà du produit intérieur brut (PIB) suppose un changement de paradigme dans la façon de mesurer les progrès et passe par la collecte de données sur les activités qui ont une valeur réelle pour les sociétés. L'OIT participe à cet effort, ayant notamment apporté sa contribution à la note d'orientation correspondante sur *Notre programme commun*, dans laquelle il est recommandé de créer un groupe d'experts indépendants de haut niveau chargé d'établir avant mars 2024 une liste d'indicateurs allant au-delà du PIB, qui serait ensuite soumise au Sommet de l'avenir. Qui plus est, une approche révisée et élargie de l'évaluation des progrès en matière de développement, qui ne se fonderait pas uniquement sur le PIB, pourrait s'avérer très utile pour concrétiser la vision de l'OIT d'un rééquilibrage en faveur de la justice sociale.

¹⁴ Les autres changements profonds qu'il est proposé d'apporter sont les suivants : promouvoir des accords collectifs en matière de sécurité qui soient équitables et efficaces; veiller à ce que des sources abondantes et durables de financement soient disponibles pour tous; rétablir un équilibre avec la nature et approvisionner toutes les personnes en énergie propre; parvenir à une transition numérique juste qui tire parti de la valeur des données et offre une protection contre les préjudices causés en ligne; gérer les risques transnationaux actuels et émergents.

- La note d'orientation sur *Notre programme commun* consacrée au Pacte numérique mondial présente une vision pour un avenir numérique ouvert, libre et sûr pour tous, fondé sur un cadre mondial inclusif favorisant l'action multipartite. Le pacte proposé a été élaboré à la suite d'une large consultation à laquelle la CSI a participé ¹⁵. Les objectifs clés de ce cadre sont la réduction des fractures numériques, la prévention de l'usage abusif des technologies et des données et la création de mécanismes de gouvernance ouverts, transparents et responsables. Ce cadre repose sur le respect des droits de l'homme et des normes internationales du travail. Les discussions sur le Pacte numérique mondial qui se tiendront pendant la période précédant la tenue du Sommet de l'avenir pourront servir de base à l'action normative de l'OIT dans le domaine du travail décent dans l'économie des plateformes numériques, question qui sera traitée au cours de la 113^e session (2025) de la Conférence internationale du Travail.
- Selon le nouvel Agenda pour la paix proposé, qui devrait être approuvé dans le cadre du Sommet de l'avenir, il ne peut y avoir de paix sans développement durable et sans respect des droits de l'homme, et la paix doit nécessairement reposer sur les principes de solidarité, de confiance et d'universalité. Il convient donc d'instaurer un nouveau multilatéralisme qui soit adapté à un paysage géopolitique plus fragmenté et qui puisse faire face à l'émergence de nouveaux conflits potentiels. La contribution de l'OIT à ces efforts est fondée sur le principe universel selon lequel il ne peut y avoir de paix sans justice sociale.
- Dans *Notre programme commun*, le bien-être des générations futures est érigé en priorité essentielle, et cette préoccupation a été intégrée dans toutes les parties du document. Au Sommet de l'avenir, les États Membres seront invités à adopter une déclaration sur les générations futures, qui comprendra des engagements fermes. Les États Membres seront saisis en outre d'une proposition concernant la nomination d'un envoyé spécial pour les générations futures. Le BIT a soumis des observations sur les principes communs du système des Nations Unies relatifs aux générations futures, qui visent à éclairer les travaux menés par les organismes des Nations Unies dans ce domaine. Il a également contribué aux travaux menés par ces derniers dans le domaine de la participation des jeunes, en se concentrant sur le baromètre de la reprise chez les jeunes.

► Mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement

Examen quadriennal complet

18. En mai 2023, lors du segment consacré à ses activités opérationnelles de développement, le Conseil économique et social de l'ONU a examiné les progrès accomplis dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ainsi que le fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents. Toutes les données recueillies dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies montrent un renforcement du système des coordonnateurs résidents, ce qui favorise davantage de cohérence, de responsabilité et d'efficacité dans l'appui fourni aux pays par les Nations Unies et rapproche les différents acteurs des équipes de pays des Nations Unies, dans l'intérêt de la réalisation du Programme

¹⁵ CSI, *Trade Unions Key Messages: Global Digital Compact*.

2030. Les coordonnateurs résidents, qui ont su rallier les équipes de pays des Nations Unies autour de stratégies efficaces de lutte contre la pandémie de COVID-19 et une succession de crises, ont été salués pour leur rôle moteur. Dans une enquête du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, 88 pour cent des pays hôtes ont déclaré que les coordonnateurs résidents dirigeaient efficacement les activités relatives à la fourniture d'un appui stratégique aux plans et priorités nationaux ¹⁶.

19. Malgré ces résultats encourageants, des questions pressantes concernant le financement et les résultats conjoints doivent être examinées. Le système des coordonnateurs résidents souffre d'un déficit annuel de 85 millions de dollars É.-U., et le montant du fonds commun pour la réalisation des ODD est loin d'atteindre l'objectif de 280 millions de dollars É.-U. par an prévu dans le pacte de financement des Nations Unies. S'agissant des résultats conjoints, il ressort de l'examen quadriennal complet que les entités du système des Nations Unies doivent améliorer leur collaboration, et s'orienter notamment vers plus d'actions conjointes dans le domaine du développement, et que des efforts supplémentaires doivent être faits pour nouer des partenariats solides avec les institutions financières internationales comme avec le secteur privé.

Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et programmes par pays de promotion du travail décent

20. Depuis le dernier point sur l'état d'avancement de la réforme des Nations Unies présenté à la 346^e session du Conseil d'administration ¹⁷, les bureaux extérieurs de l'OIT participent ou ont participé activement à la conception de plans-cadres des Nations Unies pour le développement durable et aux programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) correspondants dans plusieurs pays et territoires, dont l'Albanie, l'Argentine, la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, la Chine, les Îles Cook, les Fidji, l'Inde, Kiribati, la Macédoine du Nord, le Maroc, les Îles Marshall, la Mongolie, le Monténégro, le Népal, le Nigéria, l'Ouganda, le Pakistan, les Palaos, le territoire palestinien occupé, la Sierra Leone, les Îles Salomon, le Soudan du Sud, Sri Lanka, le Suriname, la République-Unie de Tanzanie, la Thaïlande, les Tonga, les Tuvalu et Vanuatu.
21. Selon des données recueillies par des bureaux de l'OIT, à la mi-mai 2023, sur 134 pays pour lesquels un plan-cadre de coopération avait été élaboré ou était en cours d'élaboration, les partenaires sociaux étaient ou avaient été associés à l'élaboration de celui-ci dans 89 cas (66 pour cent). Malgré des disparités régionales, il est encourageant que les partenaires sociaux des deux tiers des pays concernés soient ou aient été associés dans une certaine mesure à ce processus. Il s'agit-là d'un progrès évident par rapport aux années précédentes, et les efforts se poursuivront pour accroître la participation des partenaires sociaux à ces processus.
22. Concernant l'adéquation entre les plans-cadres de coopération et les PPTD, les données recueillies par les bureaux de l'OIT montrent qu'à la mi-mai 2023, dans 20 des 64 pays pour lesquels un PPTD avait été élaboré ou était en cours d'élaboration (31 pour cent), au moins une des priorités définies dans le PPTD était reprise telle quelle dans le plan-cadre de coopération. Les bureaux extérieurs de l'OIT continuent d'échanger avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies pour faire en sorte que les accords tripartites conclus dans le cadre des PPTD soient intégrés aux plans-cadres de coopération.

¹⁶ Conseil économique et social, *Rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable*, 2023.

¹⁷ GB.346/INS/8.

23. Cette adéquation s'illustre bien dans le fait que l'Équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour le cône Sud de l'Amérique latine a dirigé la préparation des deux dernières analyses communes de pays réalisées dans la région et a participé activement à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des plans-cadres de coopération du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay.
24. Un autre bon exemple est le récent PPTD pour l'Inde (2023-2027), qui est étroitement lié au résultat 4 du pilier «prospérité» du plan-cadre de coopération, lequel couvre la même période et dont la mise en œuvre est codirigée par l'OIT. Ce PPTD contribue en outre à la réalisation des objectifs associés à d'autres piliers, consacrés à la population, à la planète et à la résilience.
25. Lorsque cela est possible, l'OIT met en avant le rôle et la contribution des partenaires sociaux dans les divers groupes de travail mis en place par les équipes de pays des Nations Unies, notamment les groupes de résultats, comme en Afrique du Sud, au Botswana et en Tunisie. Le rôle des partenaires sociaux dans certains domaines d'action a ainsi été mieux reconnu.
26. Au niveau mondial, depuis janvier 2023, l'OIT codirige le réseau interinstitutions pour les droits de l'homme, l'initiative «Ne laisser personne de côté» et le développement durable établi en 2020 pour soutenir l'*Appel à l'action en faveur des droits humains* lancé par le Secrétaire général de l'ONU. À ce titre, l'OIT a participé à une série de formations régionales organisées à l'intention des coordonnateurs résidents et des membres de leur bureau sur la mise en œuvre d'outils facilitant la prise en compte des droits de l'homme, y compris les droits des travailleurs, dans les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération.
27. Si, au niveau mondial, les bureaux extérieurs font état d'une amélioration dans la division du travail entre les membres des équipes de pays des Nations Unies, voire, dans certains cas, de la possibilité d'établir de nouveaux partenariats stratégiques, les rivalités entre organismes n'ont pas disparu. En outre, la lourdeur des processus de coordination continue de peser sur la charge de travail des équipes d'appui technique au travail décent dans les pays, du personnel chargé de l'exécution des programmes et des directeurs. Ces problèmes sont encore plus durement ressentis par les organismes non résidents.

Tendances récentes de la collaboration avec les partenaires sociaux

28. Le degré de collaboration entre les partenaires sociaux, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies aux fins de la programmation des activités de développement des entités du système des Nations Unies varie d'un pays à l'autre. Dans certains pays, la collaboration entre ces acteurs s'est accrue, tandis que dans d'autres les coordonnateurs résidents ont montré peu d'intérêt pour le tripartisme et la collaboration avec les partenaires sociaux. Malgré les progrès généralement constatés, la participation des partenaires sociaux aux consultations et aux processus des Nations Unies continue de poser problème dans certains pays.
29. La collaboration avec les organisations d'employeurs semble s'améliorer, en partie grâce à l'adéquation accrue des PPTD et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il est à noter que les coordonnateurs résidents reconnaissent de plus en plus le rôle du secteur privé et l'utilité des partenariats conclus avec celui-ci aux fins de la réalisation des programmes nationaux de développement et des objectifs de développement durable, et qu'ils sont aujourd'hui plus conscients du rôle et de la contribution des organisations d'employeurs et des associations professionnelles en tant que représentants du secteur privé.

30. En Afrique du Sud, au Bangladesh, au Botswana, au Cambodge, en Équateur, en Eswatini, en Inde, en République démocratique populaire lao, au Lesotho, au Pakistan, au Pérou et au Viet Nam, les organisations d'employeurs ont soit soumis des propositions spécifiques aux équipes de pays des Nations Unies, soit participé à des consultations avec le soutien ou par l'intermédiaire du BIT. Au Bangladesh, la Fédération des employeurs du Bangladesh a créé le Comité de travail du secteur privé du Bangladesh pour faciliter les contributions du secteur privé aux ODD. En Inde, la Confédération des employeurs indiens a mené un exercice de consultation du secteur privé avec l'aide du BIT et a défini un ensemble de priorités stratégiques qui sont prises en compte dans le plan-cadre de coopération pour l'Inde, au titre du résultat relatif à la croissance économique et au travail décent ¹⁸. Au Pakistan, la Fédération des employeurs du Pakistan a piloté la création de la Pakistan Business Task Force pour promouvoir la participation du secteur privé à la mise en œuvre des plans-cadres de coopération. Un cours en ligne a en outre été dispensé lors du Forum du secteur privé organisé par la Communauté de développement de l'Afrique australe avec le soutien du Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin), afin de promouvoir le soutien du secteur privé aux ODD.
31. Pour ce qui est des organisations de travailleurs, une coopération fructueuse a été instaurée avec les équipes de pays des Nations Unies en Arménie, au Bangladesh, en Namibie, aux Philippines, en Somalie et en Ukraine. Dans les pays où des contributions écrites et fondées sur des éléments probants ont été soumises, comme en Argentine, au Maroc, en République de Moldova et aux Philippines, les syndicats sont parvenus à influencer les plans-cadres de coopération des Nations Unies.
32. À cette fin, les organisations de travailleurs se sont souvent appuyées sur des documents d'orientation du BIT ¹⁹.
33. En outre, le travail de renforcement des capacités visant à promouvoir la participation effective des syndicats aux processus onusiens s'est poursuivi au cours de la période considérée. Ainsi, en mai 2023, 25 représentants syndicaux du monde entier ont participé à une manifestation de cinq jours sur les actions syndicales en faveur du développement durable, qui s'est tenue sur le campus du Centre de Turin. Un cours en ligne ouvert à tous, destiné aux organisations syndicales, sur les plans-cadres de coopération et l'Agenda du travail décent est désormais disponible sur l'e-Campus du Centre de Turin. Au Nigéria, le Congrès du travail du Nigéria a inclus les plans-cadres de coopération parmi les thèmes de ses programmes de formation.
34. Enfin, des recherches sont en cours sur la contribution des syndicats à la réalisation des ODD et des plans-cadres de coopération dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes et de l'Asie et du Pacifique, en vue de partager les expériences et de recenser les enseignements à retenir et les nouvelles pratiques. Un autre objectif clé de ce travail consiste à analyser comment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peuvent favoriser l'apprentissage et les échanges de bonnes pratiques. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour recueillir des données probantes sur les résultats concrets découlant de la participation des partenaires sociaux et sur la manière dont l'Agenda du travail décent de l'OIT est promu dans ce contexte.

¹⁸ La Confédération des employeurs indiens est une organisation nationale de premier plan qui regroupe l'Organisation panindienne des employeurs, la Fédération des employeurs de l'Inde et la Conférence permanente des entreprises publiques.

¹⁹ Notamment OIT, *Coopération des Nations Unies pour le développement durable et programmes par pays de promotion du travail décent: manuel de référence pour les organisations syndicales*, 2020, et OIT, *Impact probable du COVID-19 sur la réalisation de l'ODD 8- Enquête d'opinion auprès des organisations syndicales*, 2021.

Mécanismes régionaux et mondiaux

35. Le système réformé des Nations Unies pour le développement continue d'offrir des possibilités de coopération accrues, le Bureau participant activement aux travaux de divers groupes de coordination mondiale. Le Directeur général participe aux réunions du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ainsi qu'à celles du groupe restreint qui en est issu.
36. Les plateformes de collaboration régionales fonctionnent désormais bien dans toutes les régions, et l'OIT participe à leurs travaux par l'intermédiaire des directeurs régionaux et de leurs adjoints. Elles permettent de promouvoir les initiatives techniques et stratégiques de l'OIT et de contribuer aux processus des Nations Unies ayant une portée régionale. La participation à ces mécanismes peut toutefois être très coûteuse en ressources. L'OIT doit donc agir de manière sélective et stratégique pour faire avancer l'Agenda du travail décent.
37. Au niveau régional, les réunions préparatoires annuelles des forums politiques de haut niveau sont une bonne occasion de promouvoir le travail décent et la justice sociale grâce aux contributions techniques et analytiques et à la participation des bureaux régionaux.
38. Des bonnes pratiques et des manières innovantes de contribuer aux activités du système réformé des Nations Unies pour le développement ont vu le jour dans toutes les régions. La coopération entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté des Caraïbes en est un bon exemple, les deux organismes régionaux partageant les bonnes pratiques en matière de migrations de main-d'œuvre, notamment dans le cadre d'échanges en face-à-face au Centre de Turin en juin 2023.
39. Les coalitions thématiques et les groupes de travail connexes se sont avérés utiles pour intégrer l'Agenda du travail décent et la justice sociale dans les processus de planification du système des Nations Unies pour le développement, comme décrit ci-dessous:
 - En Afrique, l'OIT et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique ont mis sur pied un groupe de travail des Nations Unies sur la gestion des connaissances, auquel participent 15 organismes des Nations Unies. Ce groupe de travail appuie les activités des coalitions thématiques dans toute la région, notamment grâce à un référentiel d'expertise des organismes participants, à une base de données d'experts onusiens, à la création de communautés de pratiques et à un centre pilote de gestion des connaissances sur le COVID-19.
 - Dans les États arabes, la coalition thématique sur les migrations, formée conjointement par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, l'OIT, l'Organisation internationale pour les migrations et la Ligue des États arabes, tire parti de toute l'expertise des organismes des Nations Unies participants sur les questions liées au changement climatique et aux migrations. En outre, la coalition thématique sur la protection sociale, coprésidée par l'OIT et l'UNICEF, a été à l'origine de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme régional interinstitutions de développement des capacités en matière de protection sociale et de la création d'un groupe d'experts régionaux arabophones, ce qui a permis de relever le niveau d'expertise et de connaissance dans la région.
 - En Amérique latine et dans les Caraïbes, le système des Nations Unies pour le développement a lancé une nouvelle approche des coalitions thématiques dans le cadre de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui verra l'OIT coprésider deux groupes de travail. En outre, l'Organisation continue de coprésider les coalitions thématiques révisées sur la croissance équitable et le financement du

développement et participe activement aux trois autres coalitions thématiques pour la région.

40. En Asie et dans le Pacifique, le Programme de promotion d'emplois décents pour les jeunes favorise la coopération interinstitutions. L'OIT, l'UNESCO, l'UNICEF et l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel travaillent avec des partenaires tripartites pour permettre à 3 000 jeunes femmes et hommes du Cambodge d'obtenir des emplois décents et productifs, soutenant ainsi la croissance socio-économique du pays.

Orientations pour l'intégration du travail décent dans les cadres financiers nationaux intégrés

41. Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue en 2015, a favorisé la mobilisation de ressources financières de toutes origines, publiques comme privées, afin de soutenir les priorités nationales en matière de développement durable. Les États Membres ont convenu de mettre en place des cadres de financement nationaux intégrés pour soutenir leurs stratégies nationales de développement durable. Étant donné que les questions de travail décent et de justice sociale sous-tendent les mesures proposées dans les différents volets du Programme 2030, il est essentiel que les objectifs en matière de travail décent soient dûment pris en compte dans ces cadres de financement. À cette fin, l'OIT s'est associée au PNUD pour fournir des orientations pratiques, afin que la question du travail décent soit prise en compte dans tous les volets des cadres de financement nationaux intégrés et pour favoriser le dialogue entre les gouvernements, les mandants nationaux et les partenaires de développement internationaux. Les orientations conjointes ont été publiées en 2023 et seront utilisées dans le cadre d'activités de renforcement des capacités à l'intention des mandants et des équipes de pays des Nations Unies ²⁰.

Partenariats et mobilisation de ressources

42. Au début de 2023, les directives du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur la création, la gestion et la clôture des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires ont été mises à jour pour soutenir la réalisation des engagements pris dans le cadre du pacte de financement des Nations Unies, notamment grâce à l'ouverture à des partenariats innovants et à de nouvelles modalités de financement. Néanmoins, la mise en œuvre du pacte de financement continue d'accuser du retard, principalement en raison de la lenteur de la mise à disposition de financements prévisibles et souples.
43. Au cours du premier semestre de 2023, la participation de l'OIT à des programmes conjoints financés par des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires ou directement par des projets interinstitutions de coopération pour le développement s'est progressivement accrue. Toutefois, le montant total des nouvelles contributions financières reçues par l'OIT au cours de cette période est resté faible par rapport à 2022, dépassant à peine 11,5 millions de dollars É.-U. en juillet 2023. Le Bureau et les bureaux de pays poursuivent activement leurs efforts de mobilisation des ressources pour permettre à l'OIT d'atteindre l'objectif fixé dans le pacte de financement, à savoir 15 pour cent de ressources extrabudgétaires pour les activités conjointes des Nations Unies.

²⁰ OIT et PNUD, *Guidance on mainstreaming decent work in INFFs: Working draft*, 2023.

44. Signe de la reconnaissance de l'expertise de l'OIT au niveau national: la forte hausse des nouveaux financements directs pour des partenariats interinstitutions avec un large éventail d'entités des Nations Unies, dont le Département des affaires économiques et sociales, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial, pour un montant total de plus de 4 millions de dollars É.-U. Bien que les fonds d'affectation spéciale pluripartenaires tardent à se reconstituer, de nouveaux financements provenant de 16 fonds actifs de ce type ont été obtenus au cours de la période considérée, pour un montant total de plus de 7 millions de dollars É.-U.
45. De nouveaux partenariats ont été conclus entre l'OIT et d'autres organismes des Nations Unies, notamment:
- un plan d'action conjoint actualisé avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour 2023-2025 ²¹;
 - une déclaration conjointe de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT et des présidentes et présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ²²;
 - un partenariat avec le Fonds international de développement agricole et CARE International pour promouvoir le travail décent dans les systèmes alimentaires ²³;
 - un protocole d'accord avec le Fonds des Nations Unies pour la population aux fins d'un développement durable inclusif au Pakistan ²⁴.

Communication des résultats

46. L'OIT a contribué à l'élaboration du rapport 2023 de la présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le Bureau de la coordination des activités de développement, notamment au gros plan consacré à la contribution du système des Nations Unies pour le développement à la réalisation des ODD en 2022 ²⁵. Ce document de synthèse met en lumière les principaux résultats obtenus avec le concours de l'OIT, notamment en ce qui concerne l'extension de la protection sociale, la ratification de la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, la protection des travailleurs domestiques, l'accès des micro, petites et moyennes entreprises à des services financiers et numériques, la promotion du travail décent dans les systèmes agroalimentaires, l'extension des prestations de maternité et des prestations parentales, la création d'emplois dans les contextes de sortie de crise, l'intégration socio-économique des travailleurs migrants et des réfugiés et la protection de leurs droits au travail, entre autres.

²¹ OIT et HCR, *ILO–UNHCR Joint Action Plan 2023–2025*, 2023.

²² OIT, *Déclaration conjointe de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT et des présidentes et présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits humains*, ILC.111/III/(A)/Add., 2023.

²³ OIT, «Un nouveau partenariat pour promouvoir le travail décent dans les filières alimentaires», 20 juillet 2023.

²⁴ OIT, «UNFPA and ILO strengthen collaboration for inclusive sustainable development in Pakistan», 20 juillet 2023.

²⁵ Conseil économique et social, *Rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable*, 2023, et Groupe des Nations Unies pour le développement durable, *Impact: Snapshot of the contribution of the United Nations development system to the SDGs in 2022*, 2023.

Questions opérationnelles

47. L'OIT est membre du Groupe des innovations institutionnelles, qui relève du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, et participe activement à ses réunions. Sur le plan opérationnel, le BIT utilise des réseaux d'approvisionnement locaux pour ses contrats à long terme négociés au niveau national. Il a également conclu des accords de prestation de services au niveau mondial avec UN Fleet (un service mondial de location de véhicules légers pour les organismes des Nations Unies) et UN Booking Hub pour les services de mobilité. Les véhicules financés au moyen du budget ordinaire sont désormais loués par l'intermédiaire de UN Fleet au lieu d'être achetés par le Bureau. L'utilisation du service UN Fleet dans le cadre de projets de coopération pour le développement est également à l'étude.
48. L'utilisation future par l'OIT des services partagés des Nations Unies devrait continuer de se limiter à des projets de coopération pour le développement bénéficiant d'une certaine flexibilité budgétaire en ce qui concerne le personnel et les services administratifs ou dont la croissance met à mal la capacité de l'équipe administrative du bureau de pays de l'OIT de fournir les services nécessaires.
49. Le cadre révisé de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents établit un double système de responsabilité. Selon ce système, le comportement professionnel des membres des équipes de pays des Nations Unies est évalué par leur supérieur hiérarchique, pour ce qui a trait au mandat de leur entité, et par le coordonnateur résident pour ce qui a trait à leur contribution à la réalisation des activités conjointes prévues dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à l'exécution d'autres engagements et activités convenus au niveau interinstitutions. Pour leur part, les membres des équipes de pays des Nations Unies fournissent des éléments d'appréciation au Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies en vue de l'évaluation du comportement professionnel des coordonnateurs résidents. À la suite des modifications qui ont dû être apportées au Statut du personnel et qui ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa 346^e session (octobre-novembre 2022), ce double système de responsabilité est en vigueur depuis janvier 2023.

► Projet de décision

50. **Le Conseil d'administration prend note des faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies et prie le Directeur général:**
- a) **de tenir compte des vues exprimées par le Conseil d'administration au sujet des efforts actuellement déployés par l'OIT pour soutenir la participation des mandants tripartites aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux analyses communes de pays;**
 - b) **de tenir compte de ses orientations concernant la contribution et la participation future de l'OIT aux initiatives découlant du rapport *Notre programme commun* du Secrétaire général de l'ONU, notamment aux fins de l'élaboration éventuelle d'une contribution tripartite dans le cadre des préparatifs du Sommet social mondial de 2025;**

- c) de préparer un rapport sur les faits nouveaux qui se seront produits dans le système des Nations Unies et les mesures prises par le Bureau à cet égard, pour examen à sa 352^e session (octobre-novembre 2024).